

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je suis très sérieux, monsieur l'Orateur. J'ai été témoin de cette attitude pendant cinq ans et je suis persuadé qu'une bonne part du mécontentement que suscitent les relations fédérales-provinciales s'explique par l'attitude arbitraire et arrogante de même que par les décisions des honorables d'en face. Je ne devrais pas avoir à le dire. Ils peuvent changer d'ici quelques mois.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: N'allez pas y croire!

M. Crosbie: Les libéraux font merveille à la veille des élections. Tout peut arriver d'ici quelques mois. Même le ministre des Finances (M. Macdonald) peut se montrer plus conciliant et jeter quelques millions de dollars aux provinces d'ici quelques mois. Peut-être que je ne devrais pas dire cela.

Mais parlons de choses encore plus ignobles. Les messieurs d'en face devraient écouter, car il s'agit d'un autre exemple de fédéralisme coopératif comme ces king-kong le pratiquent. En décembre 1975, les mandarins des finances fédérales ont calculé ce qu'ils devraient verser au titre de l'enseignement postsecondaire au cours de la prochaine année financière. Le gouvernement fédéral avait négocié des programmes avec les provinces pour les prochaines années et avait fait ses prévisions. Il avait calculé qu'il dépenserait 538 millions pour l'année financière 1976-1977, argent qu'il livrerait aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Les gouvernements provinciaux ont accepté ces offres. Mais voilà qu'en mai 1976 les sorciers fédéraux, des experts à la centaine, ont constaté que ce programme exigerait non pas 538 millions en 1976-1977, mais plutôt 649 millions. Ils avaient commis une erreur en sous-évaluant les frais.

Peut-être ceci provient-il de la faute des libéraux puisque ceux-ci ont amené l'inflation. Ils sont parvenus ainsi au point de dépenser 111 millions de dollars de plus qu'ils n'avaient estimé. Je suis convaincu que vous penserez qu'ils devaient ainsi faire face à de sérieuses difficultés étant donné qu'ils devaient, bien sûr, satisfaire leurs engagements. Les libéraux ont commis une erreur dans leurs estimations, mais penseriez-vous qu'ils l'auraient reconnu depuis que le programme a été mis en œuvre pendant des années? Pas du tout, ils ne l'ont pas accepté, se bornant à déclarer aux provinces que le pays était soumis à des contraintes d'ordre fiscal. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je dis qu'ils auraient dû être poursuivis sur le plan pénal pour avoir agi comme ils l'ont fait.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Bien envoyé, en pleine poire!

M. Crosbie: Voici ce qu'ils ont dit aux provinces: «Nous avons sous-estimé nos prévisions de 111 millions de dollars. Nous savons très bien que nous vous devons cet argent, mais nous ne pouvons pas vous le donner avant la prochaine année en raison des contraintes d'ordre fiscal. Vous n'obtiendrez pas ce à quoi vous avez droit cette année parce que nous ne désirons pas retourner devant la Chambre des communes et devoir admettre qu'il faut 111 millions de dollars de crédits supplémentaires.» C'est ainsi que ces usuriers, ces prophètes de malheur, sont allés dans les dix provinces afin de leur dire qu'elles auraient à attendre jusqu'à la prochaine année pour obtenir ces 111 millions de dollars. Comment cette attitude peut-elle se qualifier de fédéralisme coopératif? Qu'en est-il du

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

grand principe libéral de la démocratie de participation? Des gens qui essaient de se frayer un chemin dans la brousse! La démocratie n'existera pas dans notre pays tant que nous ne jetterons pas dehors toutes ces fripouilles.

Des voix: Bravo!

• (2110)

M. Crosbie: Voici un exemple pour montrer l'énormité de ce crime. Terre-Neuve, parce que le gouvernement revient sur ses engagements en 1976-1977, recevra 2 millions de dollars de moins qu'elle devrait pour l'enseignement postsecondaire. Je suppose qu'elle obtiendra les 2 millions l'année prochaine. Cela a été remis.

J'ai mentionné dans un autre débat à la Chambre il y a plusieurs semaines—et le ministre des Finances a pris cela très à la légère, et il n'aurait pas dû—que le gouvernement fédéral, dans un autre exemple fantastique de fédéralisme coopératif—c'est-à-dire que vous coopérez ou vous n'obtenez absolument rien—a unilatéralement indexé l'impôt sur le revenu des particuliers en 1974. Je crois que c'est l'ancien ministre des Finances, M. Turner, qui a présenté ce budget indexant unilatéralement l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement perçoit l'impôt provincial sur le revenu pour neuf provinces, et celles-ci doivent accepter des conditions uniformes. Le gouvernement fédéral le fait parce que c'est mieux pour le Canada; c'est plus simple, plus efficace, plus économique, car les onze gouvernements n'ont pas à percevoir chacun leurs propres impôts.

L'honorable ministre a donc conclu une entente avec neuf provinces pour percevoir leur impôt sur le revenu et a unilatéralement, sans consultation, sans avis, et sans même dire avec votre permission ni s'il vous plaît ni merci, indexé l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui a fait perdre à toutes les neuf provinces des millions de dollars depuis trois ans. Le gouvernement fédéral n'a même pas accepté de compenser cette perte. Par suite de cette indexation unilatérale—et je me fiche éperdument que le gouvernement fédéral indexe son propre impôt sur le revenu; c'est son propre impôt sur le revenu, qu'il en fasse ce qu'il veut—au lieu de simplement indexer son propre impôt, il a indexé celui des neuf provinces. Peut-être devait-il le faire pour des raisons techniques, mais s'il devait le faire pour des raisons techniques, il aurait dû verser une compensation. Toutefois, le gouvernement d'en face ne l'a pas fait. Il a simplement imposé son indexation et a fait perdre des centaines de millions de dollars à ces provinces.

Dans le cas de Terre-Neuve, la perte au cours de l'année financière en cours atteint 30 millions, soit 18 millions en impôt sur le revenu, et le reste à cause des répercussions de cette mesure sur la péréquation fiscale. Le ministre des Finances a privé Terre-Neuve de 30 millions de dollars pour l'année financière au moyen de ce changement et cela sans le consentement de la province et sans l'avoir consultée. Il a refusé de rembourser la province et chaque fois que la question est ramenée sur le tapis, il se contente d'un sourire de satisfaction comme si c'était une œuvre de génie. L'honorable représentant va découvrir qu'on ne peut pas prendre ce genre de choses à la légère. C'est ce genre de choses qui fait que les relations fédérales-provinciales ne sont pas meilleures. J'en suis désolé. Pour 1976-1977, Terre-Neuve enregistre une perte de revenus directs de 14.9 millions de dollars et avec les effets de cette mesure sur la péréquation, cela s'élève à 30 millions de dollars.